

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 7 Avril 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

Les abus qui, depuis quelque tems, se sont introduits dans la remise des articles à insérer dans cette feuille, occasionnant souvent des retards dans l'expédition, l'Editeur croit devoir rappeler au public le contenu de l'Art. 5 du Règlement p. la feuille d'avis, d'après lequel tout avis à y insérer doit être remis au Bureau le Mardi matin à neuf heures au plus tard, faute de quoi il sera renvoyé à l'ordinaire suivant.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Gouvernement ayant accordé la discussion des biens et dettes de François Benoit, des Ponts, noble et prudent Frédéric de Pierre, maire de Rochefort, a fixé la journée des inscriptions au Mardi 26 du courant, jour auquel tous les créanciers de François Benoit sont requis de se rendre, à huit heures du matin, dans la salle d'audience à Rochefort, munis de leurs titres et prétentions, p. être inscrits et ensuite colloqués chacun suivant son rang et sa date, sous peine de forclusion. Donné le 5 Avril 1825.
Greffe de Rochefort.
2. Le Conseil-d'Etat, par arrêt du 22 Mars courant, ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique de la chétive succession de Gaspard Dehler, vivant distillateur, et dernièrement décédé à Serrières, dévolue à SA MAJESTÉ par droit de déshérence; M. le Maire de Neuchâtel a fixé au Vendredi 22 Avril proch., à l'issue du plaid, les inscriptions de cette liquidation, jour auquel tous les créanciers dudit Gaspard Dehler sont assignés à se rencontrer dans l'hôtel de cette ville, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Neuchâtel, le 29 Mars 1825. F.-C. BOREL, greffier.
3. Le Gouvernement ayant accordé le décret des biens de Louis Henry, de Cortailod, et de sa femme Susanne née Chaillot; noble et prudent Louis-Auguste Comte de Pourtalès, maire dudit Cortailod, a fixé au Mercredi 13 Avril proch., le jour pour la tenue de ce décret. En conséquence, tous les créanciers du dit Louis Henry et de sa femme, sont péremptoirement assignés à se rencontrer à la maison-du-village de Cortailod, le dit jour 13 Avril, à huit heures du matin, par-devant MM. les Juges-Egaleurs, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Cortailod, le 15 Mars 1825.
Par ordonnance, H. HENRY, greffier.
4. M. le Lieutenant d'Avoyer et juge civil de la Préfecture de Berne, ayant accordé aux hoirs du feu Sieur Pierre Blatter, de Ringgenberg, Préfecture d'Interlaken, en son vivant horloger et pendulier, domicilié à Berne, bénéfice d'inventaire de sa succession; tous ses créanciers quelconques pour dettes directes ou cautionnements, sont sommés par les présentes, sous peine de forclusion perpétuelle, d'intervenir avec leurs réclamations dûment constatées et franchises de port, jusqu'au 13 Mai prochain, terme péremptoirement fixé, au greffe de la Préfecture de Berne soussigné; et ceux qui se trouveraient être ses débiteurs, par comptes ouverts ou autrement, sont invités par la présente à y faire indication fidèle de leurs dûs. Berne, ce 9 Mars 1825.
Greffe de la Préfecture de Berne.
5. Ensuite d'un gracieux arrêt du Conseil-d'Etat et d'une sentence de direction de l'honorable Cour de Justice de la Chaux-de-Fonds, le public est informé que le Sieur Charles Aimé Sandoz, du Locle, agissant en sa qualité de curateur de Jules-Auguste Vuilleumier, chapelier au Locle, se présentera par-devant l'honorable Cour de Justice de la Chaux-de-Fonds, qui sera assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le Mardi 12 Avril prochain, à neuf heures du matin, pour y postuler, au nom de son pupille, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de ses père et mère, Jean-Pierre Vuilleumier, chapelier, et Henriette née Fatio, domiciliés à la Chaux-de-Fonds, comme aussi au nom des enfans nés et à naître du dit Jules-Auguste Vuilleumier, une pareille renonciation aux biens et dettes présents et futurs de leur père et des sus-nommés leurs grand-père et grand-mère paternels. C'est pourquoi tous ceux qui croiront avoir des moyens d'opposition à apporter à la dite demande en renonciation, sont requis de se présenter le susdit jour, pour les faire valoir, sous peine de forclusion. Donné, pour être inséré trois fois sur la feuille d'avis de Neuchâtel, au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 10 Mars 1825. Par ord. P.-J. CUCHE, notaire.

6. Le Gouvernement ayant permis à Henri-Louis, feu Jacob-Henri Vaucher, et à son épouse Louise-Emilie née Juvet, de la Communauté de Fleurier, demeurant sur le Mont, lieu dit Verschez-le-Gros, de mettre leurs biens en décret pour acquitter leurs dettes; M. Courvoisier, conseiller d'Etat et maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions dudit décret au Samedi 30 du mois d'Avril prochain. En conséquence, tous les créanciers des dits Vaucher mari et femme, sont sommés et avertis de se rencontrer par-devant mon dit Sieur le Maire et les Sieurs Juges-Egaleurs par lui nommés, qui seront assemblés au lieu ordinaire d'audience, le dit jour 30 Avril, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions, et y être ensuite colloqués, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance, au greffe des Verrières, le 19 Mars 1825. C.-H. PERROUD, greffier.
7. Le tribunal de Préfecture de Morat ayant, dans sa séance d'hier, accordé un bénéfice d'inventaire partiel de la succession de feu M. le procureur Emanuel Roggen, de Morat (qui faisait aussi des affaires de commerce sous la raison de Roggen-Durrig); les créanciers ou porteurs de cautionnements, etc., d'icelui, sont par les présentes sommés de faire intervenir leurs dites prétentions au greffe de Préfecture de Morat, jusqu'au 30 Avril prochain inclusivement, sous peine de forclusion. Donné à Morat, le 15 Mars 1825.
Le Préfet, DE SORELL. DELOSÉA, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

8. La petite vérole s'étant manifestée en cette ville, le Magistrat, tout en avisant le public que les précautions convenables ont été ordonnées pour prévenir les effets de la contagion, invite sérieusement les parens dont les enfans n'ont pas encore été vaccinés, à profiter de la saison favorable pour leur faire subir cette opération salutaire, et à s'adresser pour cela aux Médecins de cette ville, qui sont actuellement pourvus de bon vaccin. Et comme ses précédentes invitations n'ont pas été suivies du succès désiré, vu l'obstination apportée par un grand nombre de particuliers à méconnaître les bienfaits de cette pratique; le public est averti que, si, à la suite de la présente publication, la même obstination continuait à se manifester, il sera pris dans l'intérêt général des mesures de sévérité propres à en prévenir les dangereux effets. Les parens pauvres ou peu aisés sont d'ailleurs informés, qu'ils pourront faire vacciner gratuitement leurs enfans, en s'adressant à M. le docteur de Pury. Donné à l'hôtel-de-ville, le 26 Mars 1825. Par ord. Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

9. Ensuite de permission obtenue, les créanciers colloqués au décret des biens de feu le Sieur Frédéric Henry, de Cortailod, ancien officier de milices, exposeront à l'enchère publique, par voie de remonte, suivant la loi, Mardi 10 Mai prochain, à l'issue du plaid qui se tiendra pour l'ordinaire, à l'heure accoutumée, dans la salle d'audience à Cortailod, à savoir: la maison, soit les deux tiers de la maison qu'habitait le dit Sieur Frédéric Henry, et dont l'autre tiers appartient aux hoirs de feu M. Henri Henry, lieutenant, la totalité de laquelle maison git, avec son jardin derrière et autres appartenances, à la rue-dessous du village de Cortailod, et jointe la maison d'Abram Henry allié Bonhôte de vent, M.^{me} Vouga née Favre ou ses hoirs du côté de bise, les hoirs de feu M. H. Henry, lieutenant, par la remise sous laquelle les créanciers exposans possèdent un droit de passage, pour aller et venir, à chars et à pieds, en tous tems et saisons, devers joran, et la rue ou charrière publique d'ubère. Les deux tiers de cette maison, se trouvant estimés 3080 francs, seront mis en prix au tiers de perte, et le paiement de l'échûte devra s'effectuer au terme et aux conditions prescrits par le mandement du décret. Donné à Cortailod, le 2 Avril 1825.
En remplacement de M. le greffier de Cortailod, Le greffier de Boudry, J.-J. MARTENET.
10. Ensuite de permission obtenue, le Sieur bourgeois Delachaux, agissant en sa qualité de procureur de M.^{me} Jeanne-Marie née Banguerel, veuve du Sieur François Humbert-Droz, exposera en mises franches et publiques, conjointement avec les enfans de sa constituante, le Mardi 12 Avril

prochain, au cabaret du Sieur ancien David Banguerel dit Jacot, à Fontainemelon, les effets mobiliers suivans: Trois commodes en noyer, 24 chaises en noyer et plusieurs autres couvertes en paille; des tables diverses en noyer, des bois de lits tant en noyer qu'en sapin, et des tours de lits; deux garde-robes, l'une en noyer et l'autre en sapin, et plusieurs buffets; un buffet vitré, et beaucoup de faïence; une pendule, 2 glaces, un certain nombre de tableaux, beaucoup d'habillemens p. hommes et p. femmes, 9 marmites en fer, 3 cocasses, des casseroles, des seilles en cuivre, et quantité de batterie de cuisine; des tonneaux cerclés en fer, un millier de bouteilles vides, un gros char bien ferré, un char-à-banc couvert, un petit char p. enfans, un traineau avec ses matelas, 2 grosses glisses à foin, un harnais pour cheval, une selle et une bride, une charrue, des pelles, pioches, faux, fourches, rateaux, et autres ustensiles aratoires, ainsi que quantité d'autres objets trop longs à détailler; enfin, une vache d'environ cinq ans qui a fait son 3^e veau au mois de Décembre dernier. En conséquence, tous les amateurs sont invités à se rencontrer le dit jour 12 Avril prochain, dès huit heures du matin, au cabaret de l'ancien David Banguerel à Fontainemelon, où ces enchères franches et publiques auront lieu sous de favorables conditions aux enchérisseurs. Donné à Valangin, le 30 Mars 1825.

Greffe de Valangin.

11. Les hoirs de feu David Devenoge avisent le public, qu'ils feront vendre par mises publiques et juridiques, sous de favorables conditions, à l'issue du plaid à St. Aubin, le 16 Avril courant, une maison avec appartenances et dépendances, y compris un jardin, située à l'entrée du village dudit St. Aubin, sur la route de Neuchâtel, et dans laquelle se trouve un vendage de vin desservi par le Sieur David Vautravers, une boulangerie, deux cuisines et plusieurs chambres, outre cave, emplacement de pressoir, grange et écurie: le tout très-commode et dans une situation avantageuse.
12. Le Lundi 11 Avril courant, à 4 heures du soir, et à l'auberge de l'Écu de France à Couvet, on exposera en vente à l'enchère et sur minute, aux conditions qui seront lues et qui accorderont des facilités à l'acquéreur p. le paiement, un domaine situé à Trésmalmont, rière Couvet, sur lequel on nourrit toute l'année une dizaine de vaches, et où le froment et l'espargette réussissent. Il forme un mas de terres labourables, de prés, pâturage et forêt, et au centre existe une maison nouvellement et très-solidement bâtie, couverte en petits bardeaux et d'un entretien peu coûteux, auprès et dans laquelle coule une fontaine abondante de très-bonne eau. Ce domaine, qui est en prix à L. 8500, meut de la masse d'Abram-François Jeanjaquet, et la vente sera garantie par les créanciers. L'échûte s'en fera au plus offrant, le dit jour 11 Avril, à l'heure précise qui sera indiquée dans les conditions. Pour les informations, s'adresser à M.M. Jeanjaquet-Montandon, just. à Couvet, ou A.-L. Borel, ancien, à Trésmalmont.
13. Les hoirs d'Henri-François Convert exposent en vente à la minute, déposée chez M. Louis Belenot, notaire, les immeubles suivans: 1^o La maison qu'ils possèdent en ville, située à la Croix-du-marché; 2^o une dite au haut du village d'Auvernier, composée de deux étages; 3^o une montagne sur Cernier, contenant environ 12 poses en nature de pré et jardin, avec une maison sus-assise. L'échûte s'en fera en l'étude du susdit notaire, le Lundi 11 Avril courant, à 3 heures après midi.

ON OFFRE A VENDRE.

14. Chez Aug. Borel-Borel, libraire, le bon Jardinier, almanach p. 1825, 26^e édit. in-12; le parfait jardinier, ou l'art de cultiver les plantes, les fleurs et les fruits, nouv. édit. in-18; nouveau manuel du jardinier, ouvrage mis en ordre par J.-F. Bastien, 2 vol. in-12; l'école du jardin potager, par DeComblès, 2 vol. in-12. La Flore jardinière, par J.-F. Bastien, in-12. Le jardin potager mis à la portée de tout le monde, sur carton ou en feuille. Chez le même on souscrit jusqu'au 1^{er} Mai prochain, p. un ouvrage très-intéressant, intitulé: Dictionnaire géographique et statistique du canton de Fribourg. Le prix de souscription est de 20 batz de Suisse. On ne payera qu'en recevant l'ouvrage.
15. Un petit char d'enfant, encore en bon état et à bon compte. S'adr. au bureau d'avis.

16. Chez Auguste Borel, marchand épicier, rue de la Balance, l'ouvrage suivant, sorti de presse récemment : Les leçons de la Parole de Dieu, sur la sanctification de l'homme; par M. Moulinié, pasteur de l'église de Genève, prix 25 bz. de Suisse. On trouve chez le même, la collection complète des ouvrages du même auteur.
17. Chez Auguste Borel-Borel, libraire, une paire épauettes p. Officier d'infanterie, deux bons fusils de cible remontés à neuf, avec moules de balles, charges, etc. Pour le prix il sera très-accommodant avec les amateurs auxquels ces objets pourraient convenir.
18. Bouvier frères, épiciers et horlogers, rue des Moulins, viennent de recevoir un joli assortiment de décrotoires en soies de sanglier, idem en rizette, brosses de rizette p. écurer, belles brosses pour chambres, id. de tables, dites pour habits et souliers, pinceaux de toutes grosseurs, bel ocre jaune et rouge, blanc de Troyes, terre-de-pipe, cotons blanc et bleu p. tisser, de 13 à 26 batz la livre; beau riz de Piémont à 9 cr. la livre, rizon à 10 cr. en prenant quelques livres à la fois, gruz, habermehl et gries de Berne, orge d'Ulm, id. mondé du pays; sucre de Paris 1^{re} qualité, à 6 batz la livre, par pain; savon de Marseille 1^{re} qualité, qu'ils peuvent encore céder à 15 cr. malgré la hausse; crin et laine p. matelas, coton et plumes p. lits; fromage gras en gros et en détail. Le bon choix de leurs marchandises et la modicité de leurs prix, leur font espérer qu'ils mériteront la confiance dont on voudra bien les honorer.
19. Chez D.-F. Colin, qu'il vient encore de recevoir, morue véritable d'Islande et harengs verts de Hollande, graines de trèfle, de luzerne et de fenasse, huile d'olive surfine de Nice, ritte grise d'Alsace, papier bleu. Plus, vinaigre et extrait de sa fabrique, bière blanche de Fribourg, première qualité, en bouteilles; vins de Madère, Xérès, Champagne, etc.
20. Chez MM. Borel frères, graines de chanvre et de trèfle nouvelles, 1^{re} qualité, p. semence, à juste prix.
21. M. Steiner-Petitpierre prévient que le débit de poudre est pourvu de tous les Nos poudre de Berne, de première qualité, et que les prix sont diminués. On y trouvera aussi de beau plomb p. balles.
22. Schmid-Gorgerat, aux bains, a reçu en commission du château de Vaumarcus, de très-beau miel coulé, qu'il détaillera à un prix raisonnable.
23. Chez J.-P. Bovet, au Petit-Pontarlier, des poudrettes de bon plant et parfaitement maintenues p. la qualité.
24. A un prix raisonnable, un millier de belles poudrettes, en premier choix de plant et que l'on peut garantir. S'adr. à M. le just., Mentha, receveur au château de Vaumarcus, ou en ville à Schmid-Gorgerat, qui se chargera d'en faire venir la quantité que l'on désirera.
25. Chez M. Wavre-Wattel, plusieurs espèces de pigeons appareillés et autres, ces derniers au prix de 7 à 9 batz la paire; plus, des citrons nouvellement reçus de Gênes, qu'il avait fait annoncer et qu'il détaillera encore pendant le cours de la semaine au bas prix de 10 1/2 batz la douzaine, et même au-dessous par plusieurs douzaines à-la-fois. Il a de plus reçu de l'huile surfine d'olive du port Maurice, qu'il détaillera par livre à 10 1/2 batz.
26. De bonnes fascines de sarmens, rendues devant la maison de l'acheteur, à 1 creutzer pièce, soit 25 batz le cent. S'adresser à M. Favarger-Simon.
27. Des sarmens. S'adr. au bureau d'avis.
28. (Ou à louer.) Un très-bon clavecin à 6 octaves et plusieurs pédales, dont on ne cherche à se défaire que faute de place. S'adr. à Louis Caumont, instituteur, rue des Moulins.
29. M.^{lle} Euphrasie Descœudres, modiste, vient de recevoir un assortiment complet de fleurs artificielles, première qualité, telles que garnitures de bal, coiffures, fleurs d'ornement, couronnes, etc. : le tout à des prix très-modiques.
30. M. Louis Junod, à la Croix-du-marché, vient de recevoir un nouvel envoi huile surfine de Nice, dont la qualité ne laisse rien à désirer, et qu'il détaillera, comme la précédente, à 10 1/2 batz, par 10 et 20 lb. Il recevra incessamment des graines de trèfle et de luzerne, de la dernière récolte, qu'il cédera à prix modique.
31. Chez M. Steiner-Petitpierre, deux grandes portes de liteaux bien ferrées, avec le portail en chêne; deux légres de 5 à 6 bosses, en bon état; un écrou en noyer p. un pressoir de 30 gerles, deux vis, un poisson et faux poisson, des cercles en bon fer p. des légres de diverses grandeurs : tous ces objets seront cédés à bas prix, faute de place. Plus, des sarmens, à prendre à Mailfer.
32. Quelques quinquaux buis p. bordures. S'adr. à MM. les frères Faton, à Colombier.
33. Une vis et une écrou de pressoir, aussi bonnes que neuves, trois cercles de fer p. cuveau, une chaudière de cuivre en bon état, propre p. un brasseur de bière. S'adresser à M. Schebel, à Valangin.
34. Un joli lit en bois de noyer, avec un cadre garni de sangles; un lit de plumes p. un très-grand lit, en coutil de Bruxelles. S'adresser au bureau d'avis.
35. Un wurst couvert, très-léger, tout neuf, et qui n'a pas encore roulé. S'adr. pour le voir à Gaberel, jardinier, possession Brun, au faubourg. De plus, des rideaux en soie bleu-de-ciel, p. trois croisés; un tric-trac très-beau, dames d'ivoire, faisant damier d'un côté et tapis de drap vert de l'autre; une commode, bois d'acajou, dessus de marbre blanc. — On offre de même à remettre trois chambres meublées, à une personne propre, tranquille et sans enfans. S'adr. au bureau d'avis.
36. Aux moulins de la Prise, un tas de fumier de vache d'environ 500 pieds, que l'on s'engagerait de conduire de suite sur place; un dit fumier de cheval, à Serrières. Plus, des planches et plateaux de noyer et de cerisier, droits et courbes; des planches de chêne de 5 et 6 quarts d'épaisseur, et des plateaux p. douves de 18 p.^{ds} de long, sur 2 2/3 pouces d'épaisseur. S'adr. à Fréd. Schaub, à Serrières.
37. Duvoisin étant fourni de bons fromages, informe le public qu'il les cédera à un juste prix ou les échangera contre du tartre rouge et blanc. Il l'enlèvera des fustes, si on le desire. S'adr. à lui à Peseux, ou à sa cave en ville, ruelle des Poteaux.
38. Un char à cheval, avec les échelles à foin, neuf, et très-solidement ferré; et un autre char à l'allemande, en bon état. S'adr. à A.-L. Chevalier, maréchal, à Colombier.
39. Un grand buffet en sapin, à deux portes et à plusieurs tiroirs, pouvant servir de buffet service; une caisse à thé très-propre avec sa bouilloire jaune, très-belle, à roulettes, bien conservée; une grande casserole en cuivre, comme neuve; un petit buffet en noyer, avec 12 tiroirs; 2 tabourets en noyer, avec fourres de cotonne; un grand anneau doré p. rideaux, 6 pièces franges en soie, en galette, en coton et soie, en galette et soie, de diverses couleurs, en laine jaune à glands; une pièce futaine première qualité pour lits; une dite cotonne pour meubles, suffisant p. rideaux et fourres de lit; quelques pièces dite p. habillement, et quelques coupons de limoge fin pour lit; enfin, plusieurs meubles de ménage trop longs à détailler : le tout à très-bon compte. S'adr. à M.^{lle} Boive, à la cure de St. Blaise.
40. Le corps des bourgeois de St. Blaise informe le public, que dans ce moment il fait confectionner un chaufour, dont la chaux, qui sera tout aussi belle et bonne que celle de l'année passée, pourra se délivrer sous peu, et que c'est au greffier Dardel que l'on doit s'adresser pour faire inscrire le nombre de tonneaux.
41. MM. Borel frères rappellent qu'ils ont toujours seuls en cette ville, le dépôt de la verrerie de Semsales, qui se trouve constamment bien pourvu de bouteilles fortes et d'un verre très-clair. On peut aussi avoir tous les jours, en détail, du vin 1^{re} qualité, crû de la mairie, à 4 bz. le pot, dans leur magasin d'épicerie, qui est toujours bien pourvu de marchandises fraîches et de première qualité.
42. Chez M. Wavre-Wattel, du côté de la Place-d'armes, des gypses de Thoun 1^{re} qualité, blancs et bien conditionnés, en tonneaux de diverses grandeurs, qu'il a récemment reçu et à des prix accommodans. Les personnes qui s'adresseront à lui peuvent être assurées qu'elles seront des mieux servies, comme aussi dans les graines de trèfle, de luzerne et d'esparcette nouvelles, p. le prix desquelles il sera très-coulant. Il continue à faire achat de tartre (pierre à vin), et à le faire enlever des futailles sans occasionner aucun dommage (qu'il garantit d'ailleurs si on le desire), offrant de payer cet article 1 creutzer et demi-batz par livre en sus du prix ordinaire. Ayant un creux de latrine à remettre, il l'offre gratis, et contribuera p. une partie des frais, moyennant qu'on l'enlève de suite.
43. Quelques toises de foin bien conditionné. S'adr. au bureau d'avis.
44. Chez le Sieur Comtesse, sautier à Bevaix, un tas d'environ 4 toises regain d'esparcette, bien conditionné.
45. Un assortiment de très-belle porcelaine pour dessert, toute neuve et reçue dernièrement, composé d'un surtout, 8 plats façonnés et 24 assiettes. S'adr. au bureau d'avis.
46. De suite, trois légres à cercles de fer et bien avinés, contenant chacun environ 3 1/2 bosses; plus, 3 bosses à char en bon état. S'adresser à Lucas Reller, maire tonnelier, qui est chargé de les vendre.
47. Les rablons de la ville, maintenant très-bien conditionnés, dont 15 à 20 chars environ près la porte du Château, 40 à 50 chars aux vieux bains (ceux-ci réservés p. planter des chapons), et 200 chars à la Salle, qui équivalent à de bon fumier, provenant des terreaux; et 50 à 60 chars de cendres provenant des buanderies de cette ville, lesquelles seront cédées au bas prix de 6 bz. le char, en en prenant au moins 10 à la fois.
48. Une belle et bonne vache à lait, portant son troisième veau et près de le faire. S'adr. à Alb. Stouky, meunier à Serrières.
49. Chez J.-H. Gaberel, à Savagnier, graine d'esparcette, de belle orge de Chaumont p. semer, 100 mesures avoine (pesant 15 1/2 lb. l'émine), et le reste d'un tas de foin, bonne qualité, d'environ 40 toises.

IMMEUBLES.

50. Une moitié de maison, située au Neubourg de cette ville, en très-bon état, ayant cave, pressoir, trois étages et chambres à serrer sur le galetas. S'adresser au greffier de Neuchâtel, qui indiquera.
51. La possession de M.^{me} DuCommun-Bosset, située au Côté, rière la Commune de Dombresson, consistant en terres labourables où l'esparcette prospère, en prés naturels, pâturages et forêts. Il y a deux maisons, dont une avec appartement de maîtres, fontaine d'eau de source et citernes suffisantes; plus, un chalet, et une bonne marnière : le tout est en très-bon état. Il y a un beau chemin neuf qui longe le vallon et passe tout près de la maison d'habitation. Cette propriété, dont la contenance totale est d'environ 90 à 100 faux, est susceptible d'être divisée en deux, si cela convient à toutes parties. S'adr. p. d'autres renseignements, ainsi que p. le prix, soit à ma dite Dame DuCommun, soit à M. Jacottet, notaire.

ON DEMANDE A ACHETER.

52. Un buffet en sapin à deux portes. S'adr. aux Balances.
53. Une poulie de tour à monter le bois. S'adr. à Claparède fils aîné.
54. Du tartre blanc et rouge, que l'on payera à sa juste valeur. S'adr. à M. J.-D. Andrié, fabricant de vinaigre.

ON OFFRE A LOUER.

55. Pour la St. Jean, le second étage de la maison du Sieur Depierre, rue du Temple-neuf.
56. Pour la St. Jean, une chambre bien éclairée, p. une personne seule, à laquelle on céderait le droit de faire sa cuisine, ou de prendre pension. S'adr. à M. Besson, propriétaire, rue du Château.
57. Pour la St. Jean, un appartement composé de quatre chambres très-propres, dont deux à fourneau, une à cheminée, cuisine, chambre à resserrer et caveau. S'adresser à C.-H. DuBois, à Colombier.
58. Pour la St. Jean prochaine, une maison au bas de Boudry, contenant trois logemens et une boutique, avec galetas, cave et jardin. S'adr. à M.^{me} la justicière Barbier-Udriet, au dit lieu.
59. Deux vergers à Fahy. S'adr. à M.^e la ministre Petitpierre.
60. Un verger garni d'arbres fruitiers en valeur. S'adr. à M. l'ancien Bonhôte à Peseux, ou à Charles Favarger, en ville.
61. Pour la St. Jean, un petit logement p. deux personnes sans enfans, composé d'un salon à feu et d'une chambre; le tout propre et bien éclairé. — De suite, un vaste magasin, aussi très-éclairé. S'adresser à la veuve L'Eplattenier, au Tertre.
62. Pour la St. Jean, un appartement très-propre et remis à neuf, au 1^{er} étage de la maison de M. le capitaine Piquet à Colombier, comprenant trois chambres à fourneaux, fruitier, chambre à resserrer, cave et portion de galetas; un jardin attenant à la maison, à quoi on pourrait ajouter grange et écurie, si cela convient aux amateurs. S'adr. à Ed. Piquet, audit Colombier.
63. Pour la St. Jean, au centre du village d'Auvernier et dans une belle exposition, une jolie maison dont le logement consiste en trois chambres (l'une à fourneau) sur le devant, donnant sur la rue, deux cuisines au centre, et deux chambres, l'une à fourneau, sur le derrière de la maison; tous ces appartemens sont vernis. Un petit verger et un jardin dépendent de cette maison; et sont situés à niveau de son 1^{er} étage. Il y a dans le haut des chambres à resserrer et un vaste galetas; dans le bas une belle cave, un caveau avec bouteiller, une petite écurie et une remise. Le tout p. dix louis d'or par an. S'adr. à M. Lianna, à Auvernier.
64. Pour la St. Jean, dans la maison que M. Wavre-Wattel tient en amodiation, rue des Epancheurs, et dans une agréable exposition, le premier et le second étage, composés chacun de 4 pièces, chambres et cabinets, cuisine avec four, grand galetas séparé par une cloison, chambre à resserrer, caveau, etc. S'adr. à lui seul, chargé de la part des propriétaires de traiter à des conditions favorables. Son domicile est du côté de la Place-d'armes.
65. Pour la St. Jean, deux chambres avec fourneau et cheminée. S'adresser à M. Touchon-Michaud, qui, faute de place, offre à vendre des poudrettes de deux ans.
66. Le second étage composé de trois pièces et dépendances, de la maison de M. Fornachon, du Grand-Conseil, située à Monruz, au pied du Mail.

(La suite au Supplément ci-joint.)

SUITE DES LOYERS OFFERTS.

67. Pour la St. Jean, près du Temple-neuf, un petit logement de deux chambres chauffées par le même fourneau, dans l'une desquelles il y a une cheminée qui sert de cuisine. S'adr. au bureau d'avis.
68. De suite ou p. la St. Jean prochaine, et p. le terme de 3 à 6 ans, sans que l'on ait à craindre d'être déplacé pendant le cours de l'amodiation qui sera arrêtée, la maison et jardin appartenant à M. de Fauche-Borel, situés à l'extrémité de bise de la grande promenade, près le Cret. S'adr. p. les conditions au greffier de la ville.
69. Pour la St. Jean, le second étage de la maison de M. Ferd. Jeanjaquet, à la rue du Pommier, consistant en deux chambres à fourneaux et cheminées, un cabinet à cheminée, une chambre de domestique, une chambre à resserrer, cuisine, galetas, caveau et fruitier. On louerait de préférence à des personnes tranquilles et sans enfans.
70. Dans la maison d'habitation de M. de Pury-Chatelain, rue de l'Hôpital, un appartement composé de quatre chambres, dont trois à fourneau et une à cheminée, caveau, galetas, et chambre à resserrer. — Plus, deux petits logemens dans sa maison au haut de la rue des Chavannes, nº 192. — A vendre, chez le même, une carabine toute neuve, faite par un très-bon maître.
71. Pour la St. Jean, un logement composé d'une chambre, d'un cabinet, cuisine, galetas et caveau. Un dit, composé également d'une chambre, cuisine, chambre haute et place p. le bois. S'adr. à Adam Pfeiffer, tonnelier, au Neubourg.
72. Pour la St. Jean, deux logemens, l'un au troisième étage de la maison d'habitation de M. Siliman, près des Halles, l'autre au second de celle à la rue des Moulins.
73. Pour la St. Jean prochaine, maison de veuve Hartmann, rue des Chavannes, au 1^{er} étage, l'appartement sur le devant, en une bonne chambre à fourneau, cuisine et portion de galetas. Plus, le rez-de-chaussée en une grande boutique et arrière-boutique, propre à un atelier de menuisier.

74. Un appartement et dépendances au 1^{er} étage de la maison d'habitation de M. Erhard Borel, au faubourg.
75. Pour la St. Jean, un plain-pied composé d'une boutique propre p. un détail d'épicerie, et d'un magasin qui peut servir de comptoir. S'adr. au Sieur Frédéric Louis, à la Grand'rue. — Le même offre à vendre, un bois de lit qui se lève, verni.
76. Un appartement au 1^{er} étage, consistant en trois chambres, une cuisine, une chambre à resserrer, un galetas et un caveau avec soleron. Plus, au même étage, sur la cour, un logement composé d'une chambre à fourneau, cuisine, chambre à resserrer et galetas. S'adr. à M. F. Fornachon, rue des Moulins.
77. Les personnes qui désireraient passer l'été à la campagne, soit p. y jouir de la belle saison, soit p. y rétablir leur santé au moyen des bains du lac, recevraient le logement et une nourriture saine, dans une possession très-agréablement située, ayant un beau jardin qui joint immédiatement le lac d'une part et de l'autre une petite promenade. S'adr. à M^{me} la veuve Perrochet à Auvernier, laquelle aurait aussi un superbe encaveau ou de belles caves bien meublées à louer.
78. Aux bains, deux chambres meublées, jouissant l'une et l'autre d'une très-belle vue. S'adr. à Schmid-Gorgerat, qui offre à vendre à un prix raisonnable, environ 150 tuteurs d'arbres de différente grosseur, de 9 à 10 pieds de longueur.
79. Pour la St. Jean prochaine, un petit logement maison nº 400, au faubourg du lac, ci-devant propriété de feu M. J.-H. Dardel. S'adresser à M. Borel cadet, du Petit-Conseil.
80. Pour la St. Jean, le 1^{er} étage de la maison dite Breton. S'adr. à M^{me} la ministre Petitpierre.
81. Pour la St. Jean, une très-belle cave avec pressoir, dans la maison Chatenay, sous les Arcades. S'adr. à M^{me} veuve Chatenay, maison Wavre-Wattel, rue des Epancheurs.

ON OFFRE À AMODIER.

82. La montagne du Crosa, située entre le petit Terroliet et la Pidouze. S'adr. p. le prix et les conditions, à M. le capitaine Bezancenet, à Môtiers-Travers, ou à M. l'ancien Petitpierre, à Couvet.

ON DEMANDE A AMODIER.

83. Pour l'automne prochain, un petit domaine p. un bon cultivateur du canton d'Argovie; et en attendant il désirerait trouver de l'occupation à la campagne. S'adr. à Joseph Geitz, maître jardinier.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

84. On demande p. 4 à 5 mois de la belle saison un homme d'âge, de conduite, parfaitement habile à soigner les chevaux et à charrier dans les chemins pénibles et dangereux de montagnes. S'adr. au bureau d'avis, ou à M. le capitaine Besancenet, à Môtiers.
85. Une jeune fille d'environ 17 ans, qui a déjà quelque tems de service et qui sait coudre, désirerait se placer comme fille d'enfant ou pour faire un petit ménage. S'adr. à Schaub, boulanger, sous le Sauvage.
86. Un jeune homme du canton de Berne, de bonne maison, sachant travailler aux terres, désirerait trouver une place comme domestique à la campagne, où il pût, tout en apprenant le français, se familiariser avec le pansement des chevaux. Il sera bien accommodant p. le gage. S'adr. à C. Gerster, libraire.
87. Un jeune homme du canton de Fribourg, âgé de 28 ans, connaissant le service et sachant surtout très-bien cirer les chambres et enlever les taches, desire trouver une place de valet de chambre. S'adr. à David Preset, nº 217, au Neubourg.
88. Une jeune fille de bonnes mœurs et d'un très-bon caractère, qui connaît bien le service et les principaux ouvrages de son sexe, desire trouver une place p. fille d'enfans ou p. faire un petit ménage. S'adr. au bureau d'avis.
89. On desire trouver p. la St. Jean, une fille d'un âge mûr, sachant faire un bon ordinaire et le service d'une maison, cultiver un jardin, et qui soit munie de très-bons certificats. S'adr. à la cure de Cortaillod.
90. Une jeune fille desire se placer p. garder des enfans, ou p. aider dans l'intérieur d'une maison; elle ne demanderait point de gage, n'ayant pas de service. S'adr. à M^{me} Borel-Thuilier.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

91. Il s'est égaré, le 25 Mars, à Cornaux, une petite chienne brune-clair, ayant le bout des pieds blanc, la queue longue, et répondant au nom de Brillette. On prie d'en donner des indices à M.^{me} Clottu la mère, à Cornaux.
92. Le Mardi 5 Avril courant, un domestique a trouvé, vers la fontaine près de la petite boucherie, une cuiller à café en argent, que l'on peut réclamer chez M.^{me} Meuron-Perregaux.
93. On a perdu, Vendredi 18 ou Samedi 19 Mars passé, à la buanderie du faubourg, une nappe marquée M. F. n^o 2, et une chemise de femme marquée C. M. n^o 12. S'adr. au bureau d'avis.

AVIS DIVERS.

94. On informe le public, que le tirage de la 4^e classe 58^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi proch. 8 Avril. S'adr. p.^r des plans et billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice. — Le public est de plus averti, que, pour la collecte de la ville, après la cloche de midi du jour même du tirage, on n'échangera plus aucun billet, et que ceux qui ne le seront pas, resteront aux risques de la Direction.
95. La navigation sur le Rhin ayant recommencé, le soussigné, comme agent de la *Compagnie des Assurances générales à Paris*, pour Bâle et la Suisse, prend la liberté d'avertir MM. les Négocians, que cette dite Compagnie continue à se charger, contre des primes modérées, d'assurances de marchandises de toute espèce qui sont expédiées sur le Rhin et ses embranchemens, de Bâle jusqu'à la mer et Anvers, ou vice versa, de même que sur la Moselle jusqu'à Metz, et sur les rivières du Mein et du Necker, jusqu'à Francfort, Heilbronn, Wurzburg et Bamberg. Elle assure contre la glace, l'eau, le feu, le vent, le pillage, l'enlèvement à main armée, etc. On peut également faire assurer chez le dit agent, à l'avance, des marchandises qui doivent être seulement achetées, ou qui ont été déjà chargées ailleurs et se trouvent en route, vu que le reste des détails manquans dans la police délivrée y sera marqué ensuite. On est prié de s'adresser directement, comme jusqu'ici, au dit agent, qui reçoit toutes propositions et passe tous contrats d'assurances, et ce sera avec plaisir qu'il donnera tous renseignemens ultérieurs et communiquera les plans et listes de primes. Bâle, le 19 Mars 1825, *Hczog fils, notaire.*

96. M. Xav. Hecht, peintre de portraits à l'huile, de retour en cette ville, a l'honneur de prévenir qu'il fait des portraits de différentes grandeurs et de différens prix. Il continue à être logé aux Bains, où l'on pourra voir plusieurs peintures nouvelles.
97. M. Jaques Mayer, qui fait avec succès le portrait en miniature, désirant utiliser le tems de son séjour en cette ville, offre ses services pour cet objet aux personnes qui désireront avoir leurs portraits à un prix modéré, soit sur ivoire, parchemin ou velin. On peut en prendre des informations auprès de M. Moritz, duquel il est particulièrement connu, ainsi qu'auprès de M. Borel, sous-hôpitalier, chez qui il loge.
98. Un particulier du faubourg du lac demande un associé pour lire la Gazette de Lausanne, a commencer de suite le présent mois. S'adresser au bureau d'avis.
99. Une bonne maison de Glaris désirerait faire un échange d'un garçon de 11 à 12 ans, avec une bonne famille de cette ville, contre un jeune homme à-peu-près du même âge. S'adr. à Wuillomenet, confiseur, sur la Place.
100. M.^{lle} Mélanie Quinche, lingère, continue à recevoir chez elle, pendant les deux heures qui précèdent la cloche du matin, les jeunes filles qui désirent apprendre la couture, à raccorder les bas et la dentelle, etc. Le soin qu'elle met à remplir exactement son devoir, lui fait espérer que les parens lui confieront un plus grand nombre de jeunes filles. Elle est logée dans la petite maison de MM. les frères Petit-pierre, à la Croix-du-marché.

101. On demande à acheter, de rencontre, un escabeau tournant. S'adr. au bureau d'avis.

Changemens de Magasins.

102 MM. Pettavel frères ont maintenant leur magasin au rez-de-chaussée de la maison Bovet, à l'extrémité des Arcades du Faucon.

Voitures pour pays étrangers.

103 Les frères Gatchet, maîtres voituriers en ville, feront partir, le 20 d'Avril courant fixe, une bonne voiture p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin; et une dite, à la fin du même mois, p. Francfort, Hambourg et Lubeck. Les personnes qui voudraient en profiter, sont priées de s'adresser directement à eux, près la Place-d'armes.

104. Il partira tous les mois, jusqu'à la fin de Septembre, six bonnes voitures pour les endroits ci-après : la 1^{re} pour Hambourg, Lubeck et Travemunde; la 2^{de} p. Leipzig, Dresde et Berlin; la 3^e p. Francfort-sur-le-Mein et la Hollande; la 4^e p. Munich et Vienne en Autriche, la 5^e p. Milan, Florence et Rome, et la 6^e pour Calais et Londres. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à G. Delavaux, maître voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne, qui continue à faire partir tous les 1^{er} et 15 de chaque mois, une voiture p. Paris.

Nécrologe du mois de Mars 1825.

On a enseveli :

- Le 2. Jean Gabriel Baron, âgé de 61 ans, mort à l'hôpital Pourtalès.
4. Jean Schöny, âgé de 36 ans, mort au dit hôpital.
9. Jean-Philippe Specht, âgé de 83 ans, habitant.
13. Susanné née Juillerat, veuve d'Emanuel Liechtenhann, bourgeois, âgée de 56 ans.
18. Françoise-Caroline, âgée de 3 ans, fille de Henri-François-Alexis Borel, bourgeois.
19. Louise-Françoise-Albertine née Prenteloup, femme de Charles-Henri Matthey, habitant, âgée de 40 ans.
20. Jean-Jaques Droz dit Busset, âgé de 71 ans, habitant.
21. Julie de Bedaulx, âgée de 25 ans, bourgeoise.
- » Un enfant du sexe masculin, mort à l'hôpital Pourtalès, à Christ-Jean Schadli.
23. Conrad Schmidt, âgé de 52 ans, mort à l'hôpital Pourtalès.
28. Marianné née Paulet, veuve de Pierre-Henri Muller, vivant membre du Petit-Conseil, âgée de 69 ans et demi.
29. Judith née Besson, veuve de Jean Schärer, habitant, âgée de 79 ans.
30. Caroline, âgée de 4 ans et demi, fille de Henri-Jean-Pierre Klemmer, habitant.

TAXE DES VIANDES, dès le 28 Février 1825.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 7 1/2 cr. | Le veau à 6 cr.
La vache à 6 1/2 cr. | Le mouton à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 1/2 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 31 Mars.

Froment l'émine bz. 21 3/4 à 22.
Moitié-blé — » 16.
Mêcle — » 11 à 13.
Avoine — » 8 à 9.
Orge — » 10 à 11.
Epautre le quintal L. 10.